Justificatif de parution

Justificatif généré le 02/05/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 02/05/2022
Département de publication : (75) Paris
URL de l'annonce : https://www.actu-juridique.fr/?p=290789
N° d'annonce : 603746

Par acte S.S.P. du 20.04.22 a été constituée une S.A.S.

Dénommée :

CORNALINE COMMUNICATION

Capital : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € de nominal.

Siège Social : 40, Rue Blomet – 75015 – Paris.

Durée : 99 ans.

Objet : Agence de communication, conseils en communication, publicité et relations publiques, toutes activités annexes et connexes en ces domaines.

Cession et transmission des actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément des associés.

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Mme Charlotte COUFFON – 40, Rue Blomet – 75015 – Paris

Commissaires aux Comptes : Néant.

Mentions seront faites au R.C.S de Paris.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeGHhy0st
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGHhy0st

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)